**[81:A:11]**

**Motion en jugement sommaire : avis de motion**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

[*intitulé de l'instance*]

AVIS DE MOTION

LE CABINET DEMANDEUR présentera une motion à un juge, le [*jour*] [*date*], à [*heure*], ou dès que possible par la suite, à/au [*adresse du palais de justice*].

TYPE D'AUDIENCE PROPOSÉ : Il propose que la motion soit entendue [*cocher la case appropriée*]

• sur pièces en vertu du paragraphe 37.12.1(1), parce qu'elle (*rayer la mention inutile* est présentée sur consentement, n'est pas contestée, présentée sans préavis);

• sur pièces sous forme d'une motion contestée en vertu du paragraphe 37.12.1(4);

• oralement.

L'OBJET DE LA MOTION EST LE SUIVANT : une ordonnance accordant un jugement sommaire au cabinet demandeur concernant sa demande de paiement des honoraires et des débours facturés à la défenderesse.

LES MOYENS À L'APPUI DE LA MOTION SONT LES SUIVANTS :

a) la défenderesse a retenu les services du cabinet demandeur pour qu'il intente une action devant la Cour de l'Ontario (Division générale);

b) le cabinet demandeur s'est occupé du dossier avec compétence et de façon adéquate jusqu'à la fin des interrogatoires préalables et de l'inscription de l'action pour instruction;

c) le [*date*] ou vers cette date, environ deux semaines avant la date prévue pour la conférence préparatoire, la défenderesse a donné des instructions pour que le dossier soit transféré à Mes [*nom du cabinet*];

d) dans une ordonnance en date du [*date*], M. le juge [*nom*] a statué que, vu l'imminence de la conférence préparatoire, le cabinet demandeur ne pouvait faire valoir le privilège de rétention du procureur sur le dossier de la défenderesse;

e) la défenderesse n'a pas soulevé de question litigieuse;

f) l'auteur de la motion invoque les dispositions de la Règle 20.

LA PREUVE DOCUMENTAIRE SUIVANTE sera utilisée à l'audition de la motion : l'affidavit de [*nom*], qui a été fait le [*date*].

[*date*] [*nom, adresse et numéro de téléphone des procureurs*]

procureurs du cabinet demandeur

DESTINATAIRES : [*nom et adresse des procureurs*]

procureurs de la défenderesse